



Compte Rendu du CA de l'UL du 27/05/2014 par les représentants des BIATSS SNPTES – A&I

Le CA débute à 9h25. On compte 10 procurations.

1. Informations du Président et du Vice-Président

Le Président accueille les nouveaux élus étudiants et leur propose de se présenter rapidement.

Il passe ensuite aux nouvelles nationales. Nous ne sommes pas directement concernés, mais on note beaucoup de mouvement au niveau des Universités, car les Comue (Communautés d'Universités et d'Etablissements) se mettent en place. Le PRES lorrain a été dissous en avril. Cela se percute avec le redécoupage territorial qui pourrait dans certaines zones ne pas être en phase avec les regroupements d'Universités. En ce qui nous concerne, un rapprochement Alsace Lorraine a été évoqué. On verra rapidement ce que le Gouvernement envisage, peut-être avant mi-juin. Le Président a échangé avec les ceux des Universités de Reims et de Strasbourg. Cela ne poserait pas de problème d'être au sein d'une même région. Bourgogne et Franche-Comté envisagent de former une région commune.

Le futur PDG de la SATT est en cours de recrutement. Les personnels de l'UL ont fait des choix (mise à disposition ou CDI). La plupart des personnes concernées rentreront dans la SATT, une personne est encore en cours de réflexion.

Le décret concernant la PEDR n'est toujours pas sorti alors que la campagne est lancée.

Une circulaire vient de paraître définissant le statut d'entrepreneur étudiant. Lorsque l'UL aura bien étudié le texte, nous en ferons un document explicatif.

Michael MATLOSZ a été nommé Directeur Général Adjoint de l'ANR, et il est candidat à sa Direction.

Le poste de Recteur de l'Académie Nancy-Metz est vacant, une nomination aura lieu sous peu.

L'Institut Lafayette (transfert de technologie, complémentaire de l'IJL dans le domaine des nanotechnologies) vient d'être inauguré.

Les universités numériques se développent. La plateforme Arche de l'UL contient beaucoup de cours en ligne en support pour les étudiants.

Un travail conjoint avec les deux agences (Metz – Nancy) concernant un observatoire de la vie étudiante est en cours. Un premier rapport a été fourni, il concerne fortement l'UL. C'est une bonne photographie de la répartition des étudiants en Lorraine.

Deux recours contre des décisions du CA ont été instruits :

- ARTT (décembre 2012) : le recours n'a pas abouti et notre décision n'est pas remise en cause
- Principe de répartition entre les Pôles et les Collégiums : débouté également.

Une modification (passée au CT et pas nécessaire au CA) du décret UL concernant le droit de veto du Président sur les recrutements enseignants-chercheurs a été effectuée. C'est le CA restreint qui a ce droit de veto. Par ailleurs, une mission sur l'égalité hommefemme doit être mise en place, on a déjà une chargée de mission sur le thème sans avoir attendu la loi.

Une application UL pour Android et Iphone est disponible.





Le VP Immobilier fait ensuite un point sur le financement des contrats de partenariats Campus. Pour la partie PPP, un groupement privé possède le bâtiment pendant 25 ans puis le rend gratuitement à l'Etat. Les 25 premières années, l'UL rembourse des redevances. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) peuvent participer financièrement (optionnel). C'est en cours de discussion. Dans tous les cas, restent à charge de l'Université la maintenance et les services. Cela revient à 500 k€/an pour l'UL (et à 5 M€ au total) entre l'UFR MIM et le Pôle Biologie-Santé.

Un débat est lancé sur l'opportunité de contracter des PPP. Il n'y a pas d'enthousiasme démesuré, mais sans ce type de partenariat, les investissements correspondants ne seraient surement pas assurés.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er avril 2014

Une représentante du Collège B fait remarquer à propos des licences SPI, qu's'étonnait que la fusion des deux licences ait eu lieu sans vote. On lui a répondu que le vote avait eu lieu au CF, or il n'y en a pas eu. Elle s'étonne donc qu'aucune discussion n'ait eu lieu sur le sujet.

La Secrétaire Générale précise que le MESR avait lui-même décidé la fusion qui s'impose à l'établissement.

Après débat, la représentante fera une proposition de modification et on votera le CR la prochaine fois.

Enjeux Stratégiques

3. Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) n° 2

Le Président précise que dans le programme PIA2, deux volets coexistent : IDEX (on connait) et ISITE (on ne connait pas encore les détails). Le flux annuel sera de 50 M€ pour les IDEX et 25 M€ pour les ISITE (rappel : on bénéficie seulement des intérêts d'une somme placée). Pour le moment, nous avons seulement une lettre du Ministère, mais pas l'appel d'offre. Le cahier des charges n'est pas connu non plus, autant pour l'IDEX on peut supposer que ce sera identique aux précédents, autant pour l'ISITE on ne sait pas. K. TOMBRE est chargé de coordonner la réponse à l'appel à projets. Le travail est en cours avec le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), les Pôles et Collégiums, etc. On n'est pas encore dans la phase de proposition. On espère qu'en juillet ce sera possible d'en débattre au CA. Selon le calendrier, le Président espère qu'il y aura 2 ou 3 passages du dossier devant les Conseils (dont CA) afin qu'il diffuse au mieux pour un dépôt en fin d'année.

4. PACTE Lorraine

Le Président signale qu'il continue sa vie, mais les financements de l'Etat sont ce qu'ils sont... Un certain nombre de dossiers ont déjà été actés : CEA Tech, GIP MetaFensch, Institut Jean Lamour.

L'IJL est un dossier emblématique pour l'UL, ce sera un des plus gros laboratoires d'Europe dans le domaine des matériaux. Nous sommes en phase de finalisation. Dans le cadre du Pacte, le projet Tube (nanotechnologies) a été déposé. La Communauté Européenne considère un tel projet comme un très grand projet. Il faut justifier auprès de cette dernière de son avancement du projet. L'Europe a investi via le FEDER autour de 30 M€. Il nous faudra justifier d'un certain nombre d'achats d'ici fin 2015.





5. PACTE Lorraine : plan de financement de l'Institut Jean Lamour

Eric GAFFET, Directeur de l'IJL, présente son laboratoire : plus de 500 personnes, thématiques scientifiques dans les matériaux, la métallurgie, les plasmas, le surfaces, les nanosciences, le vivant, etc.

Stéphane MANGIN parle ensuite du projet Davm dont il est porteur. Dans le futur, on aura forcément une réduction de la taille des appareils, on augmentera les fonctionnalités, donc les matériaux nécessaires, et il faudra que cela fonctionne de plus en plus vite. Or l'expertise (élaboration, caractérisation, structuration des matériaux sous vide) est régionale. Ce qui est nécessaire pour tout cela, c'est d'être sous ultra-vide. L'objectif du projet est de réunir dans une même enceinte 70 m de connexion à 10⁻¹⁰ mbar : plus de 20 enceintes d'élaboration et de caractérisation. Le Tube sera ouvert : sur les collaborations internationales, les étudiants, les industriels. Un mur : pour récupérer la part FEDER de 30%, il faut que le Tube soit opérationnel en novembre 2015, ce qui veut dire livraison du bâtiment en février 2015. La taille maximale des échantillons qui pourront sortir de l'appareil est de 5 cm : on ne pourra pas produire des matériaux à taille industrielle, mais la capacité à utiliser tout type de matériaux permettra de fabriquer des prototypes qui pourront être industrialisés par la suite.

Un représentant du Collège A demande quelle est la stratégie par rapport au positionnement international et le domaine dans lequel il veut apparaître comme leader?

Stéphane MANGIN répond que les groupes qui vont travailler sur le Tube ont déjà fait leurs preuves, ils auront un formidable outil sous la main. Par ailleurs, on s'intéressera certainement dans 10 ans à l'interface entre semi-conducteurs et supraconducteurs ou isolants. Avec le Tube, l'interface existera déjà. Le Président ajoute que dans le domaine du nanomagnétisme, on est certainement leader.

Le même représentant souhaiterait avoir des perspectives en matière d'emploi.

Stéphane MANGIN voit déjà des entreprises prêtes à embaucher des gens qui viendront au sein de l'IJL développer des enceintes sur le Tube (Vinci, Wiessmann, création de start-up...). La dynamique sur le projet est très positive, donc il est confiant. Sur le nombre d'emplois en revanche, il est difficile de répondre.

Une question est posée sur la consommation énergétique de cet outil. Stéphane MANGIN ne sait pas exactement ce qu'il en est mais il y a une pompe, un moteur qui tourne, pas grand-chose. Les équipements autour du Tube peuvent consommer de 10 à 20 kW/enceinte.

Un représentant des Collectivités souligne les complémentarités avec ce qui se fera à l'Institut Lafayette.

Le DGS aborde ensuite les questions financières : le projet IJL+Tube est hors norme du début à la fin, mais nous avons nécessité pour bénéficier de la part FEDER (32,5% soit 30 à 33 M€) de payer les factures avant le 31/12/2015. Les équipements doivent également être livrés, installés et mis en route. L'UL est concernée par une tranche d'équipement scientifique de 9,8 M€ avec la même contrainte de date de paiement. Une autre tranche de 5,3 M€ existe mais les factures devront être payées au 31/12/2017 (objectif de l'UL) voire au-delà, donc ce n'est pas aussi problématique.

Les propositions au CA sont d'une part d'autoriser la Maîtrise d'Ouvrage à l'UL pour les 2 tranches. Il s'agit aussi d'autoriser le Président à notifier dès maintenant les marchés les plus urgents. Un passage au budget rectificatif sera fait en juillet.

D'autre part, 10,3 M€ de travaux d'interface Bâtiment-Equipements sont demandés dans le cadre du Pacte. L'Etat considère comme éligibles environ 5 à 6 M€. Où trouver le reste ? C'est un choix à faire avec l'IJL. Un financement complémentaire de l'UL sera nécessaire sur le déménagement, la finalisation des travaux, les premiers équipements.





Une deuxième délibération est donc demandée au CA, sur la Maîtrise d'Ouvrage et une autorisation pour le Président à engager des commandes dans la limite de l'enveloppe des financements déjà acquis (400 k€). Les avancées sur le plan de financement seront présentées au fur et à mesure au CA.

Un représentant des BIATSS signale qu'il faudra régulièrement informer les administrateurs de l'avancement des négociations quant au financement global du projet.

Un représentant du Collège A pense que le Pacte ce n'est pas que l'IJL. Quid des autres projets ? Quel est le coût de fonctionnement estimé de l'équipement ?

Le Président répond que sur le site du Pacte, la procédure est expliquée. Deux réunions ont eu lieu. Pour le moment, sont passés les dossiers CEA Tech et IJL. La Région est ferme sur ses intentions de financement, l'Etat c'est un peu moins clair.

Le DGS ajoute que la livraison du bâtiment IJL aura lieu en février 2015. Des choix sont à faire. On n'a pas encore de chiffrage complet, on reviendra vers les administrateurs.

Une de vos élus demande si le projet de Halle de Technologie est reporté étant donné qu'on réaffecte des montants prévus vers l'IJL ?

Le Président répond que le financement n'est pas totalement disponible, donc c'est pour le moment une réorientation.

Un représentant du Collège A espère un plan stratégique sur les emplois.

Le Président rétorque que la difficulté de cela, c'est qu'on peut déterminer les emplois directs facilement. Mais en ce qui concerne les emplois indirects, c'est nettement plus difficile à chiffrer.

<u>Vote</u> (lancement des marchés les plus urgents) : 3 abstentions, autres pour. <u>Vote</u> (lancement de la maîtrise d'œuvre technique) : 3 abstentions, autres pour.

6. Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « GIP METAFENSCH »

La VP CS indique que ce projet est lié au discours du Président de la République il y a un peu moins d'un an. On va mettre en place une plateforme de recherche publique adossée à l'IRT. Un comité de préfiguration a été mis en place, des GT se sont réunis. La plateforme doit être autoportée d'ici 5 ans, et aboutir à de premiers résultats industriels concrets et à des emplois en 3 ans. Le statut le plus adapté semble le GIP entre l'Etat, l'UL, le CNRS, l'ENSAM, le CEA, l'IRT. La plateforme sera un organisme de recherche au sens de la législation européenne, sa gouvernance sera majoritairement publique. Les règles de propriété industrielle en découlent.

Le Président précise qu'on a tenu à ce que ce GIP soit clairement adossé à l'IRT, ses axes de recherche ont été définis dans ce but. On veut éviter le recouvrement des structures.

Un représentant étudiant demande quelle contrepartie est demandée en fonction du financement de l'Etat ? Y a-t-il mise à disposition des personnels ?

Le Président répond qu'aucune contrepartie n'est nécessaire, il faut juste que la plateforme soit rapidement autoportée. Quant à la mise à disposition des personnels, elle n'est pas obligatoire.

Un représentant des Collectivités est très réservé quant à l'opportunité du projet et à ses capacités à générer des emplois. Il note qu'on ne parle plus du projet LIS (Low Impact Steelmaking), même chez Arcelor-Mittal, maintenant que l'Etat a injecté 32 M€...

<u>Vote</u>: 3 contre, 3 abstentions, autres pour.





7. Convention portant création du Pôle Lorrain de l'Enseignement Supérieur (PLES)

Le Président indique que nous n'avons pas de COMUE à mettre en place, mais un lieu d'échange avec l'ensemble des acteurs du supérieur en Lorraine.

Un représentant des Collectivités signale que ce serait bien de mettre dans le PLES un représentant des Collectivités. Le Président répond qu'au départ du projet, les Collectivités souhaitaient a priori se rencontrer dans un autre cadre.

Vote: 2 abstentions, autres pour.

Affaires Financières

9. Désignation de la personne en charge du Contrôle Interne Comptable et Financier

Le DGS précise que suite au départ d'Alain GUERMANN (recruté comme DGS à l'Université Paris Sud), il est nécessaire de le remplacer. La candidature de Benoît HERR (sous-directeur de la DAPEQ) est actée. L'inventaire physique ne fera en revanche pas partie de ses missions.

<u>Vote</u> : unanimité pour.

10. Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président pour décider de l'admission en non valeur et de remises gracieuses

Le DGS rappelle qu'il revient à l'Agent Comptable de recouvrer les créances, mais à un moment le CA peut décider d'une admission en non valeur (la dette peut éventuellement être réactivée) ou en remise gracieuse (la dette s'éteint). Le CA peut déléguer cette fonction au Président, à hauteur ici de 2 500 € par tiers.

Vote: unanimité pour.

12. Modification de la délibération n°7 du 20/11/12 sur l'imputation des dépenses informatiques inférieures à 800 € HT (item 3 de l'annexe 6) : rattachement au compte 6063 au lieu de 605

La Secrétaire Générale précise que l'imputation précédente au compte 605 était une erreur qui est corrigée ici.

Vote: unanimité pour.

Vie Institutionnelle

13. Désignation d'un Vice-président fonctionnel en charge de la Communication

Le Président considère que cette fonction est importante, mais si on ne l'a pas fait plus tôt c'est parce qu'il pensait qu'il fallait d'abord que l'UL soit stabilisée en termes de structure. Au bout de deux ans, on est arrivés à maturité. L'UL a trouvé sa place au niveau international, mais on peut mieux faire. A l'intérieur également, cela est perfectible. En s'appuyant sur les travaux du service communication, il faut établir un plan stratégique. Ceci peut servir dans le cadre du PIA, mais aussi en interne en cas de crise.

Proposition du Président : Mme Violaine APPEL, MCF à l'IUT Charlemagne.





Violaine APPEL rappelle brièvement son CV, puis détaille son programme. La Direction de la Communication doit à la fois faire rayonner l'établissement et servir de prestataire aux partenaires internes. C'est une mission difficile. Les enjeux des prochaines années consistent à rendre visible et lisible le projet de l'Etablissement.

Un représentant du Collège A pense qu'il faudrait réfléchir à deux éléments qui concernent les relations avec la population. Quel est notre rôle en pleine crise identitaire de la nation ? Comment et que communiquer ? On peut envisager de mettre en place un contrat de partenariat avec les médias. Il faut arriver à faire ressortir les points positifs, via notre propre journal par exemple.

Un représentant BIATSS dit qu'il serait souhaitable qu'il y ait une coordination des communications en interne. On peut noter une relative absence de l'UL dans les médias.

Un représentant du Collège B signale que plus de choses sont à faire en direction du secondaire (élèves comme enseignants).

<u>Vote</u>: 2 refus de vote, 1 blanc, autres pour.

14. Modification de la composition de la Commission Patrimoine Immobilier (membres de droit)

La Secrétaire Générale indique qu'auparavant, la VP RH et Finances ou son adjointe était présente. Désormais, les deux fonctions ayant été séparées, ce sera la VP Finances qui assistera à la CPI.

Vote : unanimité pour.

15. Remplacement de M. BENZITOUN, membre élu du collège B du Conseil d'Administration, au sein de la Commission Patrimoine Immobilier

La Secrétaire Générale demande un candidat du Collège B. Odile HORN se propose.

Vote : unanimité pour.

16. Désignation parmi les Usagers issus du Conseil d'Administration, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, appelés à siéger à la Commission **Patrimoine Immobilier**

Les représentants étudiants proposent 2 Candidats, un Titulaire Fedelor et un suppléant UNEF.

Vote: unanimité pour.

17. Élection parmi les Usagers du Conseil d'Administration des 2 membres titulaires et des 2 membres suppléants, appelés à siéger au Bureau de l'Université de Lorraine

Quatre étudiants sont proposés.

Vote : unanimité pour.





18. Désignation par les Usagers du Conseil d'Administration des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers

La Secrétaire Générale précise qu'un tirage au sort sera effectué parmi les 4 titulaires étudiants au CA pour déterminer l'ordre dans lequel ils seront appelés à siéger. Pour le titulaire restant et les 5 suppléants, ils seront choisis parmi les étudiants de l'UL sur proposition des élus usagers. Le tirage au sort est alors effectué.

19. Désignation parmi les Usagers issus du Conseil d'Administration, d'un membre appelé à siéger au Comité Fonds de Solidarité et de Développement des **Initiatives Etudiantes (FSDIE)**

Un représentant de Fedelor donne deux noms.

Vote: unanimité pour.

20. Modification des statuts de l'Institut Régional du Travail (IRT)

La Secrétaire Générale signale qu'une modification doit être effectuée pour être en conformité avec le code du travail. Le CT avait fait remonter des remarques (quorum et procuration) qui ont été prises en compte.

<u>Vote</u>: 2 abstentions, autres pour.

21. Statuts de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN)

La Secrétaire Générale précise les modifications mineures effectuées sur les missions de l'Ecole et la Présidence du Conseil de l'Ecole.

Vote: 2 contre, autres pour.

22. Modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Energie, Mécanique, Procédés, Produits (EMPP)

La Secrétaire Générale dit qu'il s'agit simplement de l'introduction dans le RI de la possibilité pour le Directeur de s'adjoindre un Directeur adjoint, un bureau, des chargés de mission.

Vote: 2 contre, autres pour.

23. Convention de renouvellement de l'Unité de Service et de Recherche n°3261 « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine »

La Secrétaire Générale signale qu'on traite ici la Convention de renouvellement de la MSH. Des modifications sont enregistrées, liées à la création de l'UL (le Comité de pilotage incluait auparavant les 4 Présidents des Universités lorraines); par ailleurs, il y avait dans les statuts un Directeur et un Directeur adjoint. Dans cette version, le directeur adjoint devient optionnel.

Vote: unanimité pour.





24. Modification des annexes 3,4 et 5 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine

Le VP CA précise qu'il s'agit seulement de l'actualisation du fait des recompositions de composantes.

Vote: 2 abstentions, autres pour.

Ressources Humaines

25. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives – année universitaire 2014-2015

La VP RH annonce qu'aucune modification n'a été réalisée par rapport à l'an dernier.

Un de vos élus, concernant les chargés de mission, demande si le CA peut avoir des informations sur le nombre de personnes qui touchent une prime, et quels sont les critères ?

Le VP CA indique que ce sera transmis au CT sur sa demande, mais on peut également le fournir au CA.

Vote: 3 contre, autres pour.

26. Plafond d'heures complémentaires – Vacataires d'enseignement extérieurs, et, vacataires en lien avec l'Établissement

La VP RH indique la proposition pour les personnels hors UL : 300 heures ; pour les personnels en lien avec l'UL (chercheurs EPST et BIATSS) : 96h. Le CT propose 200h au lieu de 300h pour l'année 2015-2016. Les personnes au-dessus de 300h sont environ 10, celles entre 200 et 300h, beaucoup plus. Il faut laisser un peu de temps aux composantes pour se retourner.

Le Président propose d'inscrire dans le vote le principe de tendre vers l'objectif des 200h pour 2015-2016

Vote: 3 contre, 3 abstentions, autres pour.

Études & Insertion Professionnelle

27. Renouvellement de la capacité de médecine d'Addictologie Clinique

Le VP CF indique qu'il s'agit d'un renouvellement, cela n'a entraîné aucun débat au CF.

Vote: 3 abstentions, autres pour.

28. Renouvellement de la capacité de médecine Aérospatiale

Le VP CF indique qu'il s'agit d'un renouvellement, cela n'a entraîné aucun débat au CF.

Vote: 3 abstentions, autres pour.

29. Création d'un Parcours au sein de la Licence Professionnelle Procédés en Contrôle non destructif de l'IUT Thionville-Yutz

Le VP CF signale qu'a contrario, ce point a donné lieu à débat lors du CF. Il y a eu un problème sur la démarche et la relation avec la Région (demande de parcours en apprentissage). Il y a eu une forte majorité d'abstentions (18).





Le Président explique que l'EEIGM a été sollicitée par des industriels (SAFRAN/AIRBUS) pour dispenser une formation en apprentissage dans le domaine du Contrôle non destructif. L'Ecole a fait des propositions (opportunité car soutien de la Région), mais sans tenir compte au départ du fait que l'IUT Thionville-Yutz organise une Licence Professionnelle dans le domaine ; l'apprentissage devant passé par un CFA, mais celui de l'UL est restreint par la Région à l'environnement et à quelques autres domaines, l'EEIGM est donc passée par le lycée Loritz.

Un élu étudiant demande en aparté si l'UL peut être opérateur dans le cas de l'IRTS ?

Le Président répond que non, car on ne peut pas se substituer à l'IRTS dans le cadre des formations paramédicales. Mais on peut être partenaire.

Une représentante du collège B, responsable d'IUT pense que quand on veut ouvrir une formation nouvelle, la moindre des choses serait qu'on consulte l'offre de formation existante et de prendre contact avec les porteurs de licence pour la mise en place d'un nouveau parcours. L'IUT Thionville Yutz a eu l'impression de ne pas être du tout informé. Ce parcours sera ouvert en apprentissage, or l'autre parcours de la même formation ne sera pas ouvert en apprentissage, donc il existe une différence de traitement pénalisante pour les étudiants.

Le VP du CF est d'accord sur le fait que les choses se sont mal engagées sur ce diplôme. Quand il a constaté que l'EEIGM voulait mettre en place ce parcours, il a provoqué une discussion à 3 entre EEIGM, le lycée Loritz et l'IUT. Suite à la discussion, les besoins n'étant pas tout à fait les mêmes, il a été proposé de proposer un parcours différent dans la licence. La Région s'est engagée sur l'ouverture de la formation en apprentissage pour le parcours de Thionville-Yutz en 2015

Le Président complète en signalant que les étudiants ne doivent pas pâtir de la situation. On a quand même deux soucis, l'un avec le CFA de l'UIMM, d'autre part avec certains lycées. A un moment, il faudra voir avec la Région comment notre CFA peut être étendu à toutes les disciplines.

Vote: 7 abstentions, autres pour.

30. Création du Diplôme d'Université (DU) Management des Organisations Médico-sociales et Sociales (MOM2S)

Vote: 3 contre, autres pour.

31. Création du Diplôme d'Université (DU) Entrepreneur TPE

Le VP du CF précise que la discussion a porté sur le positionnement du DU (plutôt que de la reconversion pour des personnes de niveau Bac). Le souhait du CF est que ce DU s'intègre dans un DU entreprenariat de l'Université.

Vote: 3 contre, autres pour.

33. Modifications de la maquette « Études Culturelles »

Le VP du CF explique que la licence Etudes Culturelles a été ouverte dans le cadre de la nouvelle nomenclature des Licences. Il s'agit de ramener de 4 à 2 parcours son contenu.

Vote : unanimité pour.





34. Actualisation de la procédure "Validation des Acquis de l'Expérience" (VAE)

Le VP du CF précise qu'il s'agit d'une modification du processus voté l'an dernier. On s'intéresse à la valorisation des heures d'accompagnement des candidats qui ne se trouve plus dans le référentiel enseignant. Comment prend-on en charge la participation des extérieurs ? C'est encore en débat.

Une de vos élus demande comment s'effectue la prise en charge des personnels de l'UL souhaitant intégrer une Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

Le VP du CF répond qu'il s'agit également d'une question à discuter.

Vote: 2 abstentions, autres pour.

International

35. Proposition de gestion des dispositifs financiers gérés par la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) pour la mobilité internationale sortante des étudiants, des enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels administratifs - Année universitaire 2014-2015

Le DGS indique que les montants de mobilité internationale ont été ajustés. On est passé d'ERASMUS à ERASMUS+, nouveau programme qui impose de nouvelles règles administratives et financières. Le CA doit se prononcer sur des montants financiers dans une fourchette. Par ailleurs, dans l'enveloppe 2012-2013, on constate une sousconsommation des crédits, ce qui est dommage. On peut donc envisager de monter le niveau des bourses de façon à être plus incitatifs. Ceci peut concerner également les personnels enseignants-chercheurs et BIATSS. Le montant mensuel proposé dépend du type de pays (niveau de vie bas, moyen ou haut). En 2012-2013, on nous alloué 1,7 M€, nous avons consommé environ 1 M€.

Un représentant étudiant précise que les bourses de mobilité sont sur 9 mois. Souvent les étudiants ont l'occasion de faire des stages linguistiques en septembre, ce qui leur fait un 10ème mois. Serait-il possible d'allonger les durées de paiement ?

Le DGS répond que dans l'enveloppe de bourses, on a seulement 160 k€. Le choix est plutôt fait de permettre à plus d'étudiants de partir.

Le même représentant explique qu'il y a aussi un problème au retour, car certains enseignants ne sont pas très favorables à ces départs en ERASMUS, et demandent donc des revalidations de certaines UE.

Un représentant du Collège B voit deux problèmes supplémentaires : la non concordance des calendriers universitaires, et le fait qu'on n'est pas encore complètement passés au master en France : la plupart des pays exercent une sélection en entrée de Master 1, nous le faisons plutôt à l'entrée du Master 2.

Vote: unanimité pour.

Patrimoine Immobilier

36. Modification de la répartition des charges de maintenance 2014 entre central et utilisateurs

Le DGS précise qu'il s'agit de modifications mineures, par exemple l'entretien des toitures qui sera désormis pris en central.

<u>Vote</u>: 3 abstentions, autres pour.





Vie Universitaire

37. Création de la Commission "CultureS"

Le Président indique que cette commission mêle la culture et la médiation scientifique. Un membre du CA sera à désigner la prochaine fois.

Vote : unanimité pour.

38. Subventions "Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes" (FSDIE)

Le VP Etudiant dresse un historique et fait la présentation du FSDIE. A l'ouverture, 413 k€ étaient disponibles, dont 289 pour les initiatives étudiantes, et 123 pour l'action sociale et la gestion déléguée. Il décrit ensuite le cadre de subvention des projets.

Un de vos élus demande si des justificatifs sont exigés après réalisation du projet ?

Le VPE répond par l'affirmative : en amont le FSDIE demande la justification du statut d'association, le budget précédent, le budget du projet, etc. Après réalisation, l'association a 3 mois pour transmettre les pièces comptables justificatives, factures, etc. Si ce n'est pas fait, les futures demandes de subventions de l'association seront bloquées.

<u>Vote</u>: 1 abstention, autres pour.

Juridique

- 39. Modèles de conventions internationales :
- a. Accord cadre
- b. Accord International de Coopération Pédagogique AICP
- c. Accord International de Coopération Scientifique AICS
- d. Accord de Double-Diplôme

Vote: unanimité pour

Ouestion(s) diverse(s)

Une question est posée par un représentant étudiant sur la situation de l'IRTS et ce que l'UL peut faire pour les étudiants. Le Président rappelle que l'UL ne peut se substituer à l'IRTS mais peut aider à résoudre la situation.

Le même représentant explique aussi que sur le campus CLSH Nancy, depuis 1 an, une salle de TD est occupée par un groupe de personnes qui se réclament de la vraie maison des étudiants. Il est un peu étonné que rien ne soit fait pour régler cette situation.

Le Président répond que c'est en cours, cela se règlera par la discussion.

Fin du CA à 17h25.

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES - A&I au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS